**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023**

En l’absence du Maire, Denis DRION, le premier Adjoint au Maire, Charles STROBEL, ouvre la séance à 19 heures 30 minutes.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Mme GRAF Jennifer comme secrétaire de séance.

**2. Résultat de la consultation des propriétaires concernant l’affectation du produit de la location de la chasse communale**

Le Président de séance présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation des propriétaires concernant l’affectation du produit de la location de la chasse communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le produit de la location de la chasse communale sera destiné à l’entretien des chemins ruraux.

Adopté à l’unanimité.

**3. Révision du bail avec ATC France pour l’antenne au lieu-dit Kohlplatz**

Vu la convention du 18/11/2019 entre la commune de Niederroedern et la société ATC France,

Vu la demande de la société ATC France d’augmenter la surface utilisée de 10 m2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau bail avec la société ATC France.

Adopté à l’unanimité.

**4. Bilan des travaux d’été**

Le Conseil Municipal fait un point sur l’avancée des travaux programmé cet été :

Ecole maternelle : Sanitaires, peinture salle de classe des CP et écran tactile installé,

Ecole primaire : travaux de peinture de toutes les salles de classes terminés,

MTL : travaux de faux-plafond, électricité et gouttière en cours,

Réparations sur l’aire de jeux terminées.

Adopté à l’unanimité.

**5. Demande de stationnement d’un food-truck crêperie**

Vu la demande d’emplacement d’un food-truck crêperie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise son propriétaire à stationner sur la place de la Mairie à raison de 2 mercredis soirs par mois. Le tarif des droits de place reste fixé à 10,00 € par mois ou 5 € par demi-journée et l’encaissement se fera trimestriellement dans le cadre de la régie de recettes ou par l’envoi d’un titre de recette exécutoire.

Adopté à l’unanimité.

**6. Spectacle du 30 septembre 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l’organisation d’un spectacle d’ouverture à la MTL à l’occasion de la fin des travaux de rénovation. Adopté à l’unanimité.

**7. Organisation de la journée Stolpersteine du 15 octobre 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le déroulement de la journée Stolpersteine du dimanche 15/10/2023. Adopté à l’unanimité.

**8. Divers**

1. **Durée hebdomadaire de service des ATSEM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le coefficient d’emploi des ATSEMS pour l’année scolaire 2023-2024, selon calcul du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Adopté à l’unanimité.

1. **Muret mitoyen avec le parking communal rue du stade et la société BMS MTI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’accepter le devis de la société HEMMERLE pour la réalisation du muret mitoyen entre le parking communal et la propriété de la société BMS MTI rue du stade.

Adopté à l’unanimité.